

## sommaire

### éditorial

#### les infos d'ici et d'ailleurs

- la Fédération nationale des CAUE
- l'Union Régionale des CAUE
- sur le site du CAUE

#### la consultance en Haute-Savoie

- actualité des territoires
- évaluation de la consultance, les résultats de l'enquête
- les mouvements de consultants
- parole de...

#### dossier

- les chalets d'alpage

#### chronique

- architecture du XX<sup>e</sup> siècle
  - le label "Patrimoine du XX<sup>e</sup>"
  - Saint-Joseph des Fins à Annecy
  - la Communauté d'Agglomération d'Annecy
  - les typologies architecturales à Chamonix
- architecture du XXI<sup>e</sup> siècle
  - voyage à Bâle

## éditorial

### Le PLU n'est pas une fin en soi...

La qualité urbaine, architecturale et paysagère n'est pas réglementaire, elle est l'objet d'une recherche permanente et se gère en continu. Cette quête de mieux-être pour la société est un débat toujours inachevé : le PLU, Plan Local d'Urbanisme n'est donc pas une fin en soi.

- L'urbanisme est une prise de position au profit des habitants.

C'est une démarche allant de la vision d'ensemble au détail. - L'urbanisme est un exercice qui réclame une stratégie dans la durée... Au-delà du seul mandat municipal... - La concertation permet régulièrement de s'inscrire dans le contexte local et de resituer le débat culturel d'intérêt public. - La réussite des démarches repose sur la volonté des élus locaux à la concevoir, la mettre en œuvre et la gérer.

Au travers des documents d'urbanisme, les élus locaux proposent aux acteurs de l'aménagement et aux habitants une expression forte d'un projet de territoire. Les règlements viennent simplement assurer la cohérence des actions individuelles vis-à-vis du projet d'ensemble.

Arnaud Dutheil, Directeur

Comité de rédaction :  
Arnaud Dutheil, Directeur du CAUE de Haute-Savoie  
Geneviève Guenin, responsable du pôle Paysages, Territoires et Espaces de Vie - CAUE de Haute-Savoie  
Crédit photos : caue74  
Conception graphique : caue74 / maryse avrillon

N° ISSN : en cours  
novembre 2004  
parution bi-annuelle gratuite  
journal tiré à 500 exemplaires

**CAUE**  
HAUTE-SAVOIE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie  
6 rue des Alouettes - bp 339  
74008 Annecy Cedex  
Tél 04 50 88 21 10  
Fax 04 50 57 10 62  
caue74@caue74.fr  
www.caue74.fr

## les infos d'ici et d'ailleurs

### tribunal administratif de Grenoble

La protection des rives dans le département  
17 juin 2004 - Littoral, Habitat Léger de Loisirs et extension de l'urbanisation...

"Considérant cependant que, par rapport à la trentaine de maisons de village auxquelles s'ajoutent les onze HLL déjà autorisées, la construction de 23 HLL supplémentaires représenterait une

importante augmentation de l'habitat ;

qu'en outre l'espace occupé par ces 23 HLL entraînerait une importante extension de l'urbanisation ;

que le projet en cause ne constitue donc pas une extension limitée de l'urbanisation et n'est pas conforme au II de l'article L.146-4 du code de l'urbanisme..."

### la fédération nationale des CAUE

L'Assemblée Générale, réunie le 28 septembre 2004 à la Cité Universitaire de Paris, a élu Christian GAUDIN, Sénateur et Président du CAUE de Maine et Loire, Président de la Fédération nationale.

Cette élection s'est faite sur une proposition de renouvellement de l'organisation.

Une attente forte s'était manifestée dans ce sens à l'occasion des universités d'été.

### l'union régionale des CAUE

L'Assemblée Générale, réunie le 23 septembre 2004 dans les locaux du CAUE du Rhône, a élu le nouveau Président de l'Union Régionale.

Cette élection marque une continuité : Paul Delorme Président du CAUE du Rhône

succède à René Trégouet (ancien Président du CAUE du Rhône). Cependant, cette élection marque peut-être une rupture par la volonté affichée d'engager une nouvelle dynamique en terme de fonctionnement et d'objectifs.

### guide Marrey et expo XX<sup>e</sup>

Fin octobre à Charbonnières une exposition consacrée à l'architecture XX<sup>e</sup> en Rhône-Alpes a été inaugurée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Elle vient accompagner la réédition du Guide Marrey de l'architecture.

Fruit d'un travail de deux ans, cet ouvrage est entièrement remanié sur le fond et sur la forme. Les bons de commande sont disponibles au CAUE (prix unitaire : 38 € franco de port).



le site du CAUE de Haute-Savoie  
www.caue74.fr

Outre des renseignements pratiques sur le CAUE, ses statuts, ses missions, son équipe, ses services... vous trouverez sur notre site une rubrique "news" fréquemment mise à jour. Relais d'informations, elle comporte quatre grandes parties : un agenda, des infos d'ici et d'ailleurs, vos actions et des dossiers à thèmes. Elles sont liées à des actualités, des événements, des lieux à visiter, des publications, des annonces... en lien avec les activités du CAUE. Toutes les contributions sont bien sûr les bienvenues pour enrichir l'actualité.

Vous pourrez par exemple télécharger le nouveau formulaire simplifié du permis de construire ou même accéder au lien direct pour le remplir en ligne. N'hésitez donc pas à nous rendre visite régulièrement sur notre site !

## la consultance en haute-savoie

### actualité des territoires



Un nouveau dépliant d'information sur le service de consultance, à l'intention du grand public, a été édité. Il est à la disposition des communes et communautés de communes pour une distribution aux particuliers.

### La communication sur le terrain

A l'initiative du SIVOM, une réunion d'échanges a eu lieu le 8 juin à Saint-Paul en Chablais entre les élus du Pays de Gavot et le CAUE. Une information sur la consultance et les différentes missions du CAUE a été suivie d'un débat à la grande satisfaction des élus.



## évaluation de la consultance les résultats de l'enquête

139 communes en Haute-Savoie bénéficient, directement ou par l'intermédiaire de leur Communauté de Communes (ou SIVOM) de la consultance architecturale du CAUE. Chacune d'entre elles a reçu ce printemps, par l'intermédiaire de son consultant un questionnaire destiné à faire un bilan de cette consultance. Les communes qui n'ont pas encore répondu pourront trouver le questionnaire en ligne à la rubrique "Élus" et l'adresser au CAUE avant la fin de l'année.

Les thèmes abordés touchaient à la diffusion de l'information, au fonctionnement, à la pertinence de la mission et à sa complémentarité avec d'autres missions du CAUE. Des indicateurs quantitatifs relatifs aux différentes demandes d'autorisation d'urbanisme étaient également recherchés.

Début novembre, une cinquantaine de réponses nous permettent déjà de constater que :

- la diffusion de l'information se fait globalement bien...
- le fonctionnement apparaît disparate entre des rendez-vous aléatoires et la soumission de tous les dossiers au consultant. Il est à noter que certains assistent aux commissions d'urbanisme.
- la pertinence de la mission trouve ses limites face à la pression foncière et 25 ans après sa mise en place se pose la question de son évolution.

### les mouvements de consultants

Isabelle Mégard intervient désormais à Annecy le Vieux, Metz-Tessy et Pringy, Didier Onde à Marin. Jean-Michel Bozetto est le nouveau consultant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. Pascal Brion arrêtera sa mission de consultance sur le secteur du Haut-Giffre à la fin de l'année.

Stéphan Dégeorges assure une permanence pour les particuliers ne disposant pas de consultance dans leur commune le lundi tous les quinze jours au CAUE.



### parole d'architecte

"Les chefs d'oeuvre du passé nous montrent que chaque génération eut sa manière de penser, ses conceptions, son esthétique. [...]"

Copier servilement le passé, c'est se condamner au mensonge, c'est ériger le "faux" en principe. [...]"

En mêlant le "faux" au vrai, [...] on n'aboutit qu'à une reconstitution factice juste capable de jeter le discrédit sur les témoignages authentiques qu'on avait le plus à cœur de préserver."

Le Corbusier, La Charte d'Athènes, 1957

## les chalets d'alpage

La pression foncière dans le département s'étend aux zones d'alpage. De plus de dossiers d'autorisation d'urbanisme sont déposés pour réhabilitation ou reconstruction complète de bâtiments d'alpages.

Sur ce thème des bâtiments d'alpage, deux groupes de



réflexion se sont constitués :  
- l'un autour des avis formulés par la commission des sites,  
- l'autre autour de la volonté du Conseil Général qui se traduit dans la "Charte des alpages" en cours d'élaboration et dans l'enquête "Bâtiments d'alpages" commanditée par le Conseil Général, toutes deux confiées à la SEA (Société d'Economie Alpestre).

A l'initiative de la SEA et du CAUE, une réunion d'échanges a eu lieu entre les deux groupes et les maires de communes concernées afin d'envisager une approche cohérente pour aborder ce problème.

- L'enquête recense les "bâtiments d'alpages" situés dans le périmètre des "unités pastorales", une unité pastorale étant

la "portion de territoire toujours en herbe d'au moins 10 ha, gérée par pâturage extensif, de façon saisonnière sans retour quotidien des troupeaux au siège d'exploitation hivernal".

Les premiers constats sont les suivants : le nombre estimé des bâtiments situés sur les unités pastorales s'élèverait à 10 000 au

lieu des 4000 envisagés initialement. Les bâtiments à usage agricole ne représentent que 30 % de l'ensemble.

Cette enquête ne porte que sur les unités pastorales. Or, il ne faut pas oublier qu'en dehors de celles-ci, il existe de nombreux territoires au-dessus de la limite de l'habitat permanent où de multiples bâtiments peuvent se prévaloir de la qualité "d'anciens chalets d'alpage". De ce fait, il y a sans doute plusieurs milliers de bâtiments qui s'ajoutent aux 10 000 mentionnés ci-dessus.

La commission des sites examine les dossiers d'autorisation d'urbanisme en deux temps :

- un examen préalable afin de déterminer si les bâtiments relèvent de la définition "ancien chalet d'alpage" (l'ancien chalet

d'alpage ayant dû accueillir sous le même toit hommes et bêtes dans le cadre d'une activité pastorale),  
- elle émet ensuite un avis sur la façon dont la nouvelle activité prend en compte une architecture traditionnelle spécifique.

Il faut rappeler que la loi montagne limite les travaux sur les bâtiments non agricoles au simple entretien. Le PLU permet d'inscrire les unités pastorales en zone "A" réservée exclusivement à l'usage agricole (empêchant ainsi tout changement d'affectation de bâtiment). Un dispositif de servitude administrative permettrait "aux communes d'imposer un usage limité de ces



bâtiments, en particulier lorsqu'ils ne sont pas desservis par les voies et réseaux ou lorsque leur utilisation hivernale pose un problème de déneigement". Art.31 et 32 Loi Urbanisme et Habitat.

Les débats au cours de l'échange portent sur la question de savoir si les dispositifs existants seront suffisants pour pérenniser la vocation pastorale de ces espaces face à la pression (montagne : espace de jeux).



Qui demain portera la culture agro-pastorale, les alpagistes ou les citadins en mal de racines ?

Il ne faut pas perdre de vue que l'alpage est un espace agricole mais aussi un espace de rêve et de jeux. Le paysage d'alpage est une composante essentielle de cette ambivalence. Le Conseil Général reconnaît que la collectivité ne peut pas choisir l'une ou l'autre de ces fonctions de façon exclusive et qu'elle doit gérer ces deux aspects en complémentarité sans oublier que la fonction "espace pastoral" assure la plus grande partie des coûts d'entretien.

Il faut rappeler que la loi montagne vise explicitement la préservation d'un milieu exceptionnel et que l'approche patrimoniale et notamment architecturale était peu présente.

L'ensemble des thèmes est repris dans le dispositif de "charte des alpages" en cours d'élaboration. Le CAUE intervient en terme de conseil et met actuellement en place une étude des typologies architecturales par secteur paysager.

architecture du XX<sup>e</sup> siècleLe Label XX<sup>e</sup> initié par le Ministère de la Culture

Le ministère de la Culture s'est engagé dans un plan d'intervention en faveur du patrimoine architectural et urbain du XX<sup>e</sup> siècle. L'établissement d'un label "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle" visant à sensibiliser un vaste public à l'architecture du siècle écoulé, s'inscrit dans cette action. Les bâtiments labellisés sont répartis sur l'ensemble du territoire et témoignent tant par leurs formes que par leurs matériaux de l'histoire de l'architecture du siècle dernier.

Une église "labellisée XX<sup>e</sup>" : Saint-Joseph des Fins à Annecy

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le CAUE a organisé l'inauguration du label "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle" qu'a reçu cet édifice. Cet événement était accompagné d'une réédition de la carte des "Eglises XX<sup>e</sup>" et d'une visite commentée. Le thème des journées du Patrimoine était lié aux sciences et techniques et c'est sous cet angle que s'est orientée la visite, faisant une large part aux techniques des vitraux et de la mise en œuvre innovante du béton armé.

L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle dans la Communauté d'agglomération d'Annecy

Le livret "Itinéraires d'Architectures du XX<sup>e</sup> siècle" dans la communauté d'agglomération d'Annecy réalisé en partenariat avec le Musée Château et le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine comportera environ 200 pages illustrées de nombreuses photos. Les bâtiments ayant reçu le label "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle" y seront répertoriés. La parution du livret, accompagnée d'une exposition est envisagée au printemps 2005.

## Les typologies architecturales à Chamonix

La participation au débat sur la qualité architecturale passe par la connaissance de l'existant et nécessite un travail d'analyse à la fois historique et géographique de la constitution du patrimoine bâti et paysager.

A la demande de la commune, un travail d'identification des typologies a été mené à Chamonix et s'est concrétisé pendant l'été sous la forme d'un "Inventaire des typologies architecturales de la vallée de Chamonix". Il a été édité à 1000 exemplaires. Devant le succès remporté, un nouveau tirage est envisagé. Cet inventaire a également fait l'objet d'une exposition accompagnant l'enquête publique du PLU. Elle était présentée à la maison des projets de Chamonix, inaugurée le 7 septembre en présence de Monsieur Charlet. Elle est visible à l'Office du Tourisme de Chamonix jusqu'au printemps.

architecture du XXI<sup>e</sup> siècle

## Voyage à Bâle

La reconnaissance internationale et l'intérêt provoqué par l'architecture Suisse contemporaine nous ont amenés à proposer aux professionnels de l'architecture un voyage de formation à Bâle. Il a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre dernier et fera l'objet d'un dossier dans notre prochain numéro...

de la consultance architecturale  
au caue de haute-savoie